

**Aniterra AG**

Moserstrasse 21 3421 Lyssach Hauptsitz  
Oberdorfstrasse 1 6222 Gunzwil  
058 510 03 30 info@aniterra.ch [aniterra.ch](https://aniterra.ch)



À tous les clients d'Aniterra SA

Lyssach/Gunzwil, le 10 janvier 2025

## Lettre annuelle 2025

Chers agricultrices et agriculteurs

Avec notre lettre annuelle, nous vous informerons de la campagne de contrôle 2025. Depuis le 1er juin 2024, KuL/Carea et Qualinova SA ont fusionné pour former Aniterra SA. Nous nous engageons activement en faveur de l'harmonisation et de la simplification des systèmes de contrôle et plaidons en faveur d'exigences applicables, simples et compréhensibles dans les programmes de paiement direct et les programmes de droit privé.

### Informations sur les contrôles 2025

Si vous avez un contrôle annoncé, vous recevrez une notification écrite de l'inspecteur avant l'inspection. Veuillez noter qu'il n'est plus possible de se désinscrire des programmes à partir du moment où le contrôle est annoncé.

Sur notre site Internet à [Préparation aux contrôles > Paiements directs](#) vous trouvez l'ordonnance actuelle des paiements directs avec instructions. Peu de changements ont été apportés à l'ordonnance des paiements directs cette année.

A noter qu'à partir de 2025 la surface de promotion de la biodiversité de type « céréales en semis espacés » ne sera plus financée. Il ne peut plus être pris en compte dans les exigences de l'PER concernant les surfaces SPB. La mesure peut toujours être enregistrée dans le cadre de projets de mise en réseau.

### Contrôles basés sur les risques selon des priorités définies chaque année

Les domaines suivants seront contrôlés au moyen de contrôles supplémentaires en 2025 dans des exploitations sélectionnées:

## Aniterra AG

Moserstrasse 21 3421 Lyssach Hauptsitz  
Oberdorfstrasse 1 6222 Gunzwil  
058 510 03 30 info@aniterra.ch [aniterra.ch](http://aniterra.ch)



- **Bandes tampons de toutes sortes**

Le long des cours d'eau de surface, des lisières de forêt, des chemins, des haies, des bosquets champêtres et les surfaces d'inventaire, des bandes tampons doivent être aménagées. Les exigences auxquelles doivent répondre les bandes tampons sont décrit dans la : [Fiche d'information sur la bande tampon](#).

- **Contribution de mise en pâturage**

Cette contribution est versée si la proportion de sorties libres et de pâturages est particulièrement élevée. Vous pouvez trouver plus d'informations sur l'article [Fiche d'information sur l'élevage bovin](#) de l'Agridea. L'outil de calcul sur le [site internet OFAG](#) vous aidera à calculer la surface minimale

- **Contribution au système de production : Couverture appropriée du sol**

Afin de maintenir, voire d'améliorer la fertilité du sol à long terme, le sol devrait être couvert de manière aussi continue que possible. Un sol couvert de végétation favorise l'amélioration de la fertilité du sol grâce à l'accumulation d'humus et réduit le risque d'érosion et de compactage en augmentant l'activité biologique du sol. Vous trouvez plus d'informations sur les exigences dans l'article [agripédia.ch](#).

- **Ruissellement et dérive lors de l'utilisation de pesticides**

Les exigences en matière de ruissellement et de dérive sont complexes car, d'une part, les exigences de l'approbation du produit phytosanitaire utilisé et, en selon le cas, les exigences des prestations écologiques requises (PER) doivent être remplies. Une fiche d'information complète a été élaborée et est disponible sur [agripédia.ch](#)

- **Utilisation correcte des produits phytosanitaires (analyses des résidus)**

À partir de 2025, la Confédération financera environ 0,5 million de francs pour environ 1000 analyses de laboratoire. Aniterra SA effectuera l'échantillonnage dans des exploitations agricoles sélectionnées dans les cantons de Lucerne et de Berne. Vous pouvez trouver ici la liste actuelle des produits phytosanitaires avec les matières actives autorisés et leurs exigences [Liste de produits phytosanitaires OSAV](#) .

## Règlement tarifaire 2025

Les anciens systèmes tarifaires ont été révisés. À partir du 1er janvier 2025, il y aura une réglementation tarifaire uniforme pour tous les clients. Le nouveau règlement sur les frais est structuré comme suit et peut être consulté sur le site Web à l'adresse [à propos de nous > Tarifs/Conditions générales](#) :

- Des forfaits annuelles (contribution de base, facturation basée sur les données structurelles et les rapports de programme) sont facturées pour financer les

## Aniterra AG

Moserstrasse 21 3421 Lyssach Hauptsitz  
Oberdorfstrasse 1 6222 Gunzwil  
058 510 03 30 info@aniterra.ch [aniterra.ch](https://aniterra.ch)



contrôles de base. Ces forfaits annuels couvrent les frais des contrôles cantonaux de base et des contrôles de droit privé.

- Le financement des contrôles complémentaires (contrôles de suivi, contrôles sur base de nouvelles inscriptions, etc.) en fonction des dépenses, est facturé après le contrôle.

### Aide à la préparation des contrôles

Allez sur notre site internet [Préparation au contrôle](#) pour voir les points de contrôle ou les directives de nos programmes de contrôle. En cliquant sur le programme concerné, les points de contrôle des différents programmes peuvent être visualisés, ce qui permet une préparation optimale pour le contrôle à venir. Si vous avez des questions ou des suggestions, le bureau d'Aniterra SA se fera un plaisir de vous aider. N'hésitez pas à nous contacter en cas d'incertitude quant à une inspection à venir. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons garantir que l'agriculture suisse puisse maintenir ses normes de qualité élevées à l'avenir.

Nous tenons ici à vous remercier pour votre bonne et agréable collaboration. Nous nous réjouissons de pouvoir envisager l'avenir avec plus de sérénité. Nous vous souhaitons une année 2025 excellente, heureuse et saine à la maison et à la ferme.

Cordialement

### Aniterra SA

Annegret Hebeisen-Christen  
Président du conseil d'administration

Marcel von Ballmoos-Hofer  
Président du Directoire